

# RÈGLEMENT INTERIEUR MARATHON PHOTO DU 15 JUIN 2019

## **1 - Organisation :**

L'organisation est confiée au **Photo Club de Saint-Etienne**, situé au 16 Rue Raisin - 42 000 Saint-Étienne.

## **2 - Le principe du marathon :**

Le **Photo Club de Saint-Étienne** organise un Marathon Photographique Numérique intitulé « **Marathon Photo 2019** » qui aura lieu le **Samedi 15 Juin 2019** dans le cadre de son exposition annuelle.

Ce marathon photo se veut tout d'abord être un moment de convivialité et non une compétition.

## **3 - Déroulé du marathon :**

### **3.1 - Inscriptions :**

Une pré-inscription est conseillée et disponible sur le site internet du Photo Club de Saint-Etienne.

Elle nous permettra de faciliter l'organisation et accélèrera votre inscription définitive le jour de l'épreuve.

Le **Samedi 15 Juin 2019** à partir de 13h30, les participants, en binômes constitués à l'avance lors de la pré-inscription ou choisis sur place, ont rendez-vous à l'ancienne école des Beaux Arts – 15 Rue Henri Gonnard.

Ils viendront indiquer leur présence et valider leur inscription définitive par une participation de **2 euros** minimum par personne.

### **3.2 - Marathon:**

A partir de **13h30**, et par ordre d'arrivée, le premier thème sera remis au binôme. Il devra être illustré par **un ou deux clichés par binôme sans post-traitement**.

Une fois le thème traité, le binôme reviendra à son point de départ rendre ses clichés et se verra remettre un deuxième thème.

De même après avoir rendu le deuxième thème il prendra connaissance du troisième et dernier thème.

Les binômes sont libres de choisir le temps passé sur chaque thème et ne sont pas tenus de fournir des photos pour chaque thème.

Les derniers clichés devront être remis **avant 18h** (heure limite) au point de départ.

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique avec une carte mémoire vide, d'un téléphone portable ou tablette doté d'une fonction appareil photo avec son câble USB pour transférer les photos.

Ce marathon photo, est ouvert à toute personne physique majeure. Si le candidat est mineur, il doit impérativement être muni d'une autorisation parentale et accompagné d'une personne majeure.

### **3.3 - Jury et résultats :**

Les photos seront soumises anonymement à un jury nommé à l'avance. Une photo **par thème** sera sélectionnée et primée. Les décisions seront sans appel. Le jury délibèrera de **18h** à **19h**, les résultats seront rendus autour du verre de l'amitié.

### **4 - Dotation :**

Le concours sera doté de prix en nature.

Les gagnants absents lors de la remise des prix pourront récupérer leurs lots les Mercredis au Photo Club à partir de 19h30.

### **5 - Responsabilité des participants :**

Le **Photo Club de Saint-Étienne** n'est pas responsable des participants, de leurs actes et de leur matériel. Aussi, il enjoint chaque participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées (un formulaire sera à votre disposition au départ de l'épreuve) et à ne pas nuire à l'ordre public.

### **6 - Droit sur les œuvres :**

Ce marathon ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez le **Photo Club de Saint-Étienne** à les utiliser à des fins non commerciales : communication, site internet, réseaux sociaux, etc.

### **7 - Application du règlement :**

Toute participation au marathon entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Toute infraction à ce règlement entraînera la disqualification du binôme de l'épreuve.